ORANGE

Société anonyme

111, quai du Président Roosevelt92130 Issy-les-Moulineaux

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021



KPMG Audit
Tour EQHO
2, avenue Gambetta - CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre



Deloitte & Associés 6, place de la Pyramide 92908 Paris La Défense Cedex France

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

ORANGE

Société anonyme

111, quai du Président Roosevelt92130 Issy-les-Moulineaux

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société ORANGE S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction RSE, Diversité, Partenariats et Solidarité de votre société. Il nous appartient d'attester ces informations.



Deloitte.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2021.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 52 086 759 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense, le 21 avril 2022

es commissaires aux comptes

ues PIERRE

Départeme,

Christophe PATRIER

Deloitte & Associés



Orange RSE, Diversité et Solidarité Groupe 111 quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux

Relevé du montant global des sommes ouvrant droit à des déductions fiscales

Le montant global des versements effectués en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 52 086 759 € (Cinquante-deux millions quatre-vingt-six mille sept cent cinquante neufs euros).

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 13 avril 2022.

Elizabeth TCHOUNGUI Directrice exécutive et Présidente déléguée de la Fondation Orange